



Arrêt d'un contrat militaire

Par **Dey**, le **02/05/2013** à **16:41**

Bonjour à tous,

Avec mon ami nous nous trouvons dans une situation délicate où nous ne voyons plus le bout du tunnel.

Il est militaire et a signé un contrat de 5 ans. Il lui reste actuellement 3 ans de contrat.

Mon ami ne supporte plus l'armée, l'ambiance etc.. aller au travail était devenu un stress réel et permanent si bien que mon ami en pleurait parfois, a perdu du poids etc.. Dans cette période difficile, il fut arrêté par l'armée lors d'un contrôle au régiment pour possession de substance illicite (à l'époque il c'était mis à fumer, trouvant que sa l'aidait au stress).

Malheureusement il y a eu des conséquences lourdes : garde à vue à la gendarmerie... Son régiment lui a fait des menaces suite à cet incident : dès qu'il reviendrait au régiment il aurait des jours et des jours de trou, interdiction de partir dans des missions militaires.. En gros condamné pendant 3 ans a resté au régiment à faire les tâches les plus ingrates. Mon ami ayant littéralement peur de revenir à son régiment s'est donc mis en arrêt maladie par son médecin traitant pour motif de "dépression". Dans l'armée il avait le droit à 6 mois d'arrêt maladie. Nous arrivons à terme de cet arrêt (plus qu'un mois). Mon ami pendant son arrêt allait beaucoup mieux moralement (il a radicalement arrêté de fumer), mais depuis deux mois il n'est pas bien, il se remet à ne plus beaucoup manger, il est angoissé et ne veut en aucun cas retourner à l'armée sachant ce qu'on lui réserve (il avait également reçu un grand nombre de lettres durant son arrêt pour qu'il revienne etc..). Le souci c'est qu'il est le seul de nous deux à ramener un salaire. Je suis encore étudiante, avec un salaire d'apprenti. Si mon ami perd son salaire, je ne sais absolument pas comment nous allons nous en sortir car nous ne pouvons nous permettre de rester rien qu'un mois sans salaire. Mon ami a une réelle envie de retrouver un travail ou une formation dans le domaine qui lui plaît vraiment. On nous a conseillé pour qu'il est le droit au chômage (le temps qu'il intègre sa formation pour son nouveau métier), d'aller voir le médecin de son régiment pour qu'il lui fasse un courrier pour aller voir un médecin psy de l'armée afin que celui puisse évaluer mon ami et décider ou pas d'arrêter son contrat. Mon ami a donc voulu rencontrer le médecin de son régiment sauf que

tout c'est compliqué. On a dénoncé à un de ses supérieurs qu'il se trouvait au régiment.. on lui a interdit l'accès à l'infirmerie, on a même essayé de l'empêcher de partir du régiment en lui bloquant l'accès pour ne pas qu'il parte et en lui disant qu'il avait des jours de trou à faire alors que mon ami est toujours en arrêt maladie. j'ai bien peur qu'il ne puisse pas accéder au médecin de son régiment.

Mon ami est désespéré et j'ai peur pour sa santé. Quelqu'un peut-il nous aider sur ce site ? Un courrier du médecin traitant peut-il suffire pour nous aider à quelque chose ? car son médecin est prêt à nous aider. **merci**

Par **Dey**, le **02/05/2013** à **17:33**

Si quelqu'un a des réponses pour nous aider svp ?

Cordialement